

<p style="text-align: center;"><b>Conférence des Présidents des GAL du Limousin</b> <b>Vendredi 26 mars 2010 à Eymoutiers</b></p>
---

**L'objectif de cette réunion est d'évoquer les difficultés rencontrées par les GAL du Limousin dans la mise en œuvre du programme LEADER et de définir ensemble une stratégie d'action pour faire évoluer la situation.**

**Présents :**

- **LEADER France** : Mr Marc Bonnard - Président
- **GAL Corrèze Ventadour** : Mr Bousseylol – Président ; Mr Bertholy – chef de projet ; Mme Martinie-animatrice LEADER
- **GAL Pays Vallée de la Dordogne Corrèzienne** : Mr Soursac – Président ; Mlle Saule – chef de projet LEADER
- **GAL PNR de Millevaches** : Mr Audouin – Président :excusé ; Mr Michel Ponchut -Vice Président du PNR ; Mr Desmoulin-Cattonnet – Communauté de communes Vézère Monédières ; Mme Mezquida – animatrice LEADER
- **GAL Combrailles en Marche** : Mr Vacher – Président : excusé ; Mr Taillandier – chef de projet LEADER
- **GAL Pays de Guéret** : Mr Ponsard – directeur ; Mr Correia – Président : excusé
- **GAL SOCLE** : Mme Robichon – animatrice LEADER ; Mr Mavigner – Président, Mme Demahy-Dantin – Présidente du comité de programmation et Mme Renée Nicoux, présidente du Pays Sud Créusois : excusés
- **GAL Châtaigneraie Limousine** : Mr Faucher – Président ; Mr Lambert – chef de projet LEADER ; Mr Chinn –gestionnaire programme LEADER.
- **GAL Marche Occitane** : Mr Brouille – Président ; Mr Paris – animateur pays ; Mme Lathière – animatrice Pays + LEADER
- **Région Auvergne** : Mr Veysseyre animateur LEADER PNR des Volcans d'Auvergne ; Mr Villate – animateur SMAD des Combrailles
- **Région Centre** : Mr Massé – PNR de la Brenne

---

La réunion s'ouvre sur un mot de bienvenue de Michel Ponchut, Vice - Président du PNR de Millevaches et conseiller général du canton d'Eymoutiers.

**1. Point sur le contexte national par Marc Bonnard, Président de LEADER France.**

On assiste à de multiples dysfonctionnements dans la mise en œuvre du programme LEADER et à une exaspération croissante des GAL.

Depuis plusieurs mois Leader France recueille les difficultés rencontrées par tous les GAL en France et les fait remonter au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Plusieurs réunions ont eu lieu à Paris, pour évoquer les points de blocage. Suite à la réunion du 27 octobre 2009, trois inspecteurs ont été mandatés par le Ministère pour conduire une mission d'expertise qui débouchera sur la remise d'un rapport le 29 mars 2010. Il semblerait que ce rapport sera globalement favorable aux propositions formulées par LEADER France, ce qui ne garantit pas pour autant que ces propositions seront acceptées par le Ministère.

**Un document de synthèse des difficultés rencontrées et des propositions d'amélioration a d'ailleurs été réalisé par LEADER France (Annexe 1-1 et 1-2).**

Il est de toute façon évident que dès le départ, le Ministère a sous estimé les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du programme. On assiste à une véritable dénaturation de l'esprit de LEADER puisque ce nouveau programme doit rentrer dans des procédures administratives extrêmement contraignantes et qu'il dépossède les GAL, de leur pouvoir à se prononcer sur la légitimité d'un projet. En effet ce sont désormais, les services de l'Etat qui instruisent et valident les dossiers. Les GAL deviennent des organismes techniques au service de l'Etat, ils sont totalement déresponsabilisés. Il faut savoir que cette situation, qui contraint les GAL à passer par le MAP pour négocier avec l'Europe, est franco – française, ce n'est pas le cas dans les autres pays européens.

Une des difficultés vient de la « régionalisation » du programme, chaque DRAAF ayant son interprétation propre du dispositif. Il est nécessaire de maintenir une pression de tous les GALs, pour obtenir une harmonisation nationale.

Pour info, les inspecteurs mandatés par le Ministère ont rencontré 2 Gal en Auvergne. Un document reprenant les termes de cette rencontre a ensuite été transmis au Ministère par ces mêmes GAL (*annexe 2*)

## **2. Synthèse des difficultés rencontrées en Limousin (*annexe 3*)**

- Certains services instructeurs sont plus efficaces que d'autres (Haute – Vienne) mais à l'évidence un des problèmes majeurs est le manque de moyens humains au sein des DDT.

➔ De même qu'on a demandé aux GAL des engagements en terme de moyens humains, il faudrait exiger des services de l'Etat un engagement à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'instruction des dossiers. Il faut créer un rapport de force pour obtenir ces moyens car les agents de la DDT sont eux-même, en porte-à-faux vis à vis de leur administration et attendent peut-être qu'on fasse bouger les choses.

- Par ailleurs, étant donné qu'ils sont responsables en cas de contrôle, les services de l'Etat adoptent une prudence extrême dans l'instruction des dossiers.

➔ il est demandé à ce que la responsabilité soit placée sur le GAL car c'est le comité de programmation qui vote et qui doit donc assumer les responsabilités de ses décisions. Leader France propose que l'instruction des dossiers soit de nouveau confiée aux GALs, de même que les contrôles de service fait.

- On assiste à une décrédibilisation croissante des GAL auprès des porteurs de projets et à une démobilisation des membres des comités de programmation.
- Est également évoquée la question du financement des GAL : l'argent est-il dans les caisses de l'Etat ?

➔ Il faudrait s'assurer auprès des SGAR, que ces fonds sont bien utilisés pour financer le programme LEADER. En tout cas, au vu des difficultés à effectuer les paiements, on peut s'interroger sur la volonté de réellement débloquer l'argent.

- Jusqu'à présent on s'est essentiellement focalisé sur les procédures liées à l'instruction des dossiers mais la procédure de paiement est autrement plus complexe ! Il est noté que l'ASP a également toute latitude pour bloquer le système. Pour exemple, le GAL Pays de Guéret, a 13 dossiers en paiement, bloqués depuis Octobre 2009, même l'ASP ne semble pas maîtriser la procédure.

➔ Faire remonter à LEADER France toutes les difficultés rencontrées au niveau du paiement.

- Une des questions de fond est de savoir ce qu'on veut et ce qu'on peut réellement obtenir comme améliorations. Quels sont les moyens d'action dont on dispose ? Est-on dans une logique de résistance ou d'adaptation ? De toute façon, ce dispositif Leader est mal conçu et inefficace depuis le départ et toute solution ne peut être que celle d'un « sparadraps sur une jambe de bois » ! On n'obtiendra que des aménagements relatifs qui ne permettront de toute façon pas aux GALs d'avancer sur l'animation de leur territoire.

➔ Nécessité d'être offensif et pragmatique : il faut être dès maintenant dans l'anticipation et se dire qu'en travaillant sur l'amélioration du programme actuel, on prépare l'avenir du prochain LEADER. Les GALs doivent être force de proposition dans l'amélioration du futur programme.

- Il est à souligner qu'on se trouve dans l'année d'évaluation à mi-parcours du programme mais que sur le terrain, rien n'a avancé.

➔ Dès lors quelle légitimité ou pertinence de l'évaluation ?

- Il est également question que le PDRH soit complété par l'élaboration d'un dispositif spécifique destiné aux petits projets d'un montant inférieur à 50 000 €. Cette proposition du ministère ne manque pas d'intérêt mais risque de ne pas être opérationnelle rapidement.

### **3. Propositions d'action des GAL du Limousin**

Après discussion et débat différentes propositions d'actions politiques sont retenues à l'issue de la réunion :

- 1) Faire un courrier collectif, signé de tous les Présidents de GALs du Limousin à Mme Le Préfet de Région. Ce courrier ne rentrerait pas dans le détail des dysfonctionnements constatés sur le terrain, mais serait une demande d'audience pour expliquer les problèmes. Une délégation des GALs du Limousin s'y rendrait.
- 2) Faire un courrier collectif, signé de tous les Présidents de GALs du Limousin aux députés européens de la circonscription Massif Central. Une copie de ce courrier sera transmise aux 9 députés du Limousin. L'idéal étant d'avoir parmi ces députés un ou des interlocuteurs à qui on pourrait bien expliquer la nature des dysfonctionnements, afin qu'ils puissent agir à leur niveau (via une demande d'audience ?).
- 3) Diffuser, via LEADER France, le courrier adressé au Préfet de Région à l'ensemble des GAL français pour qu'ils sollicitent également une audience auprès de leur Préfet de Région et que LEADER France

fasse de même au niveau national en sollicitant une audience auprès du Ministre.

- 4) Présence d'une délégation des Présidents de GAL du Limousin au prochain comité de suivi régional du FEADER, pour alerter les représentants de l'Europe sur les difficultés de mise en œuvre du LEADER et éventuellement leur demander une audience. Il faudrait d'ici là que les GALs rédigent « une motion » qui servira de base aux échanges lors de cette intervention. Pour l'instant la date de ce prochain comité de suivi n'est pas connue.
- 5) Si aucune avancée n'est obtenue par les actions précédemment énoncées, démission collective de l'ensemble des comités de programmation.

Il est décidé que les courriers à Mme le Préfet de Région et aux députés doivent être élaborés et envoyés dès que possible (recueil des signatures électroniques des différents présidents de GAL). Il sera diffusé aux autres GAL Français via LEADER France.

➔ Didier BERTHOLY se charge de la préparation et de l'envoi des courriers ainsi que de la coordination avec Marcel DENIS.

- 6) Parallèlement à ces démarches politiques, il faut également faire avancer sur le terrain l'instruction et le paiement des dossiers. Il faut donc faire pression sur les DDT, pour qu'elles mettent en œuvre les moyens nécessaires. L'idée d'organiser en Limousin un réseau des GAL, à l'image de ce qui existe en Auvergne pour échanger et faire remonter les difficultés de façon collective, est également retenue. LEADER France peut coordonner ce réseau.